

TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon UA 87-51 et 87-62

Procès-verbal de la
DIXIÈME RENCONTRE

Tenue le 13 février 2018, à la salle 2 de l'Hôtel de ville de Lebel-sur-Quévillon



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

APPROUVÉ LE : 10 AVRIL 2019

Table de GIRT de Lebel-sur-Quévillon

Présences aux rencontres du 13 février 2018






Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Alain Poirier	x		
Amélie Bécharde	x	Alexandre Giard	
Julie Fillion	x	Francis Perreault	
Denis Chiasson		Julie Boilard	
		Félix Guay	
Guy Bilodeau			
Lucienne Major			
Paul Dixon			
Johnny Cooper			
Jean-Sébastien Roy	x		
Serge Gauthier			
Éric Leduc			
Allan Saganash			
Chantal Plante	x		
		Valérie Simard	
Claude Blais		Serge Dubuc	
Laurent Côté		Claude Dubreuil	
Yves Desrosiers			
Pascal Hamelin		Norman Parker	
Anik Boudreault			
Vicky Lavoie		Pascal Tremblay	
Véronique Belzile			
Valérie Roy		Jessica Boutin	
Normand St-Pierre		Régnald D'Aigle	

Observateur, invité	Présence
Martin Fillion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Éric Labelle	x
Julien second	
Stéphane Ouellet	x
François Gibeault, invité	x
Christine Morin, invitée	x

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ LABEL-SUR-QUÉVILLON

DIXIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h. L'animateur se présente et demande à chaque participant de se présenter également.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert. L'observateur du MFFP demande l'ajout de deux points : 10.1. Demande de fermeture de chemin dans l'UAF 87-62 10.2. Présentation des PAFI-O 2018-2023 pour les UAF 87-51 et 87-62 Une déléguée demande de devancer les points 8 et 9 juste après le point 4.	Sur proposition de M ^{me} Chantal Plante, dûment appuyé par M ^{me} Julie Fillion, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 14 mars 2017	Les participants présents à la rencontre du 14 mars 2017 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. Cette rencontre avait été tenue conjointement avec Waswanipi. Au terme de cette rencontre, les délégués conviennent de revenir à des rencontres individuelles.	Sur proposition de M ^{me} Amélie Béchar, dûment appuyé par M ^{me} Julie Fillion, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.
4. Correspondance	Un tableau des VOIC pour les terres de catégorie II est présenté à titre d'information. L'observateur du Gouvernement de la Nation Crie explique le contexte d'élaboration de ce tableau. Le travail est fait en collaboration entre le GNC, le MFFP et les groupes de travail conjoints. Il passe en revue chacun des enjeux du tableau. Ces éléments d'enjeux sont en cours d'élaboration et seront éventuellement ramenés à la table de GIRT de Label-sur-Quévillon. Les délégués seront alors invités à les intégrer à leur tableau des enjeux. Quelques questions des délégués sont adressées concernant les VO sur l'original et sur les accès. Relativement à la faune en général, d'autres travaux sont en cours sur les terres de catégorie II en parallèle de ce qui fait l'objet du présent tableau, notamment le caribou forestier. D'autres correspondances sont amenées à la table, une étant un avis de la Minière Osisko pour des travaux d'exploration à venir et une autre de la minière Métanor présentant un suivi de la concentration de différents minéraux dans l'effluent final de la mine Bachelor au cours de l'année 2017.	
5. Enjeu du bois mort : cible de rétention de legs biologiques 2018-2023	L'observateur du MFFP introduit sa présentation en précisant le contexte et en mentionnant les principaux changements apportés. Depuis 2013, il était notamment prévu de laisser de 5 à 10 tiges à l'hectare sur les parterres de coupe. Or, on s'est rendu compte qu'une telle mesure avait peu d'effet sur la faune. On a donc décidé de laisser tomber cette mesure à compter de 2018 et de privilégier certains types de regroupement tels que les îlots dans le cadre de la CRV. Il	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>explique les objectifs de la CRV en regard de la faune et de la flore. Il aborde la notion de leg biologique et en précise les différentes formes faisant partie de la famille des CRV. Il y a entre autres la coupe par bouquets. Ce type de leg est sujet au chablis. On aura donc tendance à privilégier de plus gros ilots. L'observateur du MFFP indique l'intensité avec laquelle l'organisme compte appliquer cette approche. Ce n'est pas le MFFP qui planifiera les ilots, à moins qu'il y ait une demande particulière d'un utilisateur pour un endroit particulier. En général, la planification des ilots se fait au niveau opérationnel pour tenir compte de la réalité du terrain. La proportion de rétention pour les différents groupes d'essences dépend de la composition du peuplement en essences feuillues et résineuses. L'observateur du MFFP précise la proportion des superficies de récolte qui feront l'objet de CRV et mentionne qu'il n'y a aucun impact supplémentaire à prévoir sur la possibilité forestière. D'ailleurs, cela a fait l'objet d'un travail en collaboration avec les BGA. Des documents sont disponibles pour plus de détails. L'observateur du MFFP invite les participants à lui adresser leurs questions s'il y a lieu.</p>	
<p>6. Présentation des infrastructures (cartes chemin à maintenir et à développer) (MFFP)</p>	<p>L'observateur du MFFP indique que ce point est également en lien avec le PAFI-T. Le contexte relatif à la planification des chemins a beaucoup changé depuis l'ancien régime, notamment la prise en compte d'un plus grand nombre d'utilisateurs en forêt.</p> <p>L'observateur du MFFP explique le contenu des cartes des infrastructures et chemins principaux pour les UA 87-51 et 87-62</p> <p>Le travail a été réalisé en collaboration avec les BGA et a pris en compte les travaux du comité technique sur les chemins. Il faut tenir compte des demandes de ceux qui doivent entretenir ces infrastructures.</p> <p>Certaines questions sont soulevées par rapport à la couleur de certains chemins forestiers par rapport à certaines routes telles que la route 113. Une déléguée demande si ces infrastructures font partie du PAFI-T. Ils en feront partie.</p>	
<p>7. Suivi des enjeux</p>	<p>L'animatrice introduit le nouveau tableau des enjeux et explique les modifications apportées par rapport à l'ancien tableau dit des VOIC. L'animatrice explique la raison d'être du nouveau tableau. En premier lieu, il a pour objectif de simplifier la compréhension pour l'ensemble des délégués. Le nouveau tableau ne regroupe que des enjeux qui ont été développés directement à la table de GIRT. On y retrouve des cases en blanc, lesquelles reprennent fidèlement et intégralement des éléments du tableau des VOIC. Pour leur part, les cases en jaune sont des suggestions d'éléments reformulés ou changés de niveau (enjeu, objectif...).</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Une déléguée s'interroge sur la présence des colonnes « indicateurs » et « cibles », étant donné qu'il avait été convenu que la table de GIRT ne travaille que sur les valeurs et objectifs, lors de la rencontre de mars. Un autre délégué confirme cette disposition et précise que la partie « cible » et « indicateur » est travaillée par le MFFP et ramenée à la table de GIRT. L'observateur du MFFP mentionne qu'à l'heure actuelle c'est établi clairement partout que la portion VO est travaillée aux tables de GIRT et la partie IC appartient au MFFP. Toutefois, le MFFP est disposé à travailler avec la table de GIRT pour la partie IC. L'observateur du MFFP reprend le besoin : « Connaître la programmation des travaux forestiers à venir ». Il mentionne que ce besoin a été non retenu et en explique les motifs déjà mentionnés. Il convient de reprendre le nouveau tableau en y ajoutant les commentaires déjà formulés par le MFFP. Il dit ne pas avoir de problèmes avec le tableau, pourvu qu'il obtienne des VO. L'animateur mentionne que bien que des enjeux n'aboutissent pas en VOIC ou qu'ils soient bien répondus à l'heure actuelle, ils peuvent demeurer dans le tableau. Néanmoins, il suggère aux délégués de le retirer du tableau si c'est leur souhait. Une déléguée demande que dans le cas du besoin en question qui est bien répondu, il soit bien de documenter comment cela a été répondu. L'observateur du MFFP souligne que ce besoin par exemple, bien qu'il soit bien répondu, les cases « indicateur » et « cible » resteront toujours en blanc. On pourrait alors croire que l'élaboration du besoin est laissée en suspens alors qu'en réalité, la portion IC n'est pas applicable. L'animateur suggère donc d'indiquer « non applicable » dans ces cases, ce qui semble convenir à tous. Une déléguée propose d'ajouter dans les moyens : « Les utilisateurs désirant recevoir le calendrier des opérations demandent aux BGA d'être ajoutés à la liste de diffusion ». La modification sera apportée.</p> <p>L'animateur propose de regarder les autres enjeux. Un membre demande où en sont les travaux concernant deux des enjeux qui prévoient l'établissement d'une cartographie (enjeux de l'encadrement visuel et de la qualité de l'eau). Ce moyen interpelle plusieurs utilisateurs du territoire. Il s'agit d'un moyen commun à plusieurs VO et en ce sens, il est suggéré d'y accorder une attention particulière.</p> <p>Les délégués demandent un réaménagement du tableau, notamment repousser plus loin les colonnes « indicateur » et « cible ». L'observateur du MFFP poursuit en relevant certaines lacunes du tableau, à savoir que des commentaires de suivi du MFFP ne s'y trouvent pas, notamment la désignation de sites particuliers en lien avec des moyens élaborés de façon plus générale. On revient donc à l'élaboration d'une cartographie qui rejoint plus d'un enjeu et</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>un commentaire de suivi du MFFP. Un membre soulève l'importance de « spatialiser les VO ». Entre autres, il demande de qui relève la responsabilité d'établir une cartographie des différents droits consentis. L'observateur du MFFP mentionne qu'ils pourront le fournir si c'est demandé.</p> <p>Pour éviter de dédoubler les réponses du MFFP, une déléguée confirme l'intérêt du nouveau tableau comme point de départ, à condition de l'adapter aux attentes très actuelles de l'ensemble des membres et de documenter le suivi des VO.</p> <p>La rencontre est ajournée à 12 h et reprend à 12 h 30.</p> <p>L'animateur revient sur le réaménagement du tableau. Une question est soulevée concernant les désignations de besoin et de moyen. Ces désignations réfèrent à la notion d'objectif. Il est proposé de reprendre cette notion dans le tableau. D'autres ajustements sont apportés dans la désignation des colonnes. L'animateur revient au contenu des enjeux, mentionnant que son objectif est d'arriver à la prochaine rencontre avec un tableau que les délégués pourront adopter dans sa forme initiale. L'enjeu sur la compétitivité de l'industrie forestière est abordé. Les BGA ne veulent pas nécessairement en faire un VOIC, mais seulement ne pas le perdre de vue dans le cadre des travaux de la table de GIRT. L'animateur propose de revoir l'action. Les discussions se poursuivent sur les cibles et indicateurs, à savoir par qui ceux de l'ancien tableau ont été établis. Une déléguée demande à quelle époque a été établi l'ancien tableau. Il est précisé par certains membres qu'il a été établi au début de tables de GIRT du GREIBJ en 2015 et qu'à ce moment, il avait été demandé à chacun des délégués de remplir sa part du tableau. Un des problèmes rencontrés à ce moment est que certains délégués avaient formulé des cibles et indicateurs sans qu'ils soient justifiés par des VO, ce qui a créé une certaine confusion pour la suite des choses. Toutefois, certaines actions posées en suivi ont permis de remettre les choses en perspective. Il importe donc de ne pas les perdre de vue.</p> <p>L'enjeu de l'encadrement visuel est évoqué pour expliquer le bien-fondé de certains éléments de l'ancien tableau. Un membre propose de maintenir tous les éléments de suivi de l'ancien tableau de manière à assurer un suivi détaillé. Pour revenir au premier enjeu du tableau, l'animateur demande de confirmer le retrait de l'indicateur, les délégués du groupe des BGA en conviennent.</p> <p>L'enjeu de l'encadrement visuel comporte des éléments qui n'ont pas été adoptés par la table. Des délégués les considèrent néanmoins d'intérêt et souhaitent les maintenir dans le tableau, avec un code de couleur. Les membres discutent de la mise en œuvre et de la façon d'en faire le suivi. Pour le moment, la mise en œuvre opérationnelle est mise en</p>	<p>Prévoir une section relative au tableau, permettant de documenter et d'assurer le suivi des VO, intégrant les réponses du MFFP</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>suspens, mais les membres intéressés poursuivent leur réflexion.</p> <p>L'enjeu de la qualité de l'eau aurait été soulevé par le groupe de travail conjoint. L'observateur du GNC apporte quelques nuances par rapport à l'indicateur. Quelques questions sont soulevées, mais le représentant du groupe de travail conjoint.</p> <p>Concernant l'enjeu relatif aux habitats fauniques, les membres soutiennent qu'un enjeu et un objectif référant spécifiquement à l'original et à l'augmentation des populations de l'espèce, ont été convenus à la table et inscrit dans un procès-verbal. L'animateur reformule l'enjeu comme précisé et convenu initialement. Un délégué demande comment les cibles et indicateurs ont été formulés, ont-ils été entérinés par la table de GIRT. Une déléguée précise qu'aucun indicateur n'a été entériné par la table.</p> <p>Une autre portion de l'enjeu faunique regroupe deux besoins non reliés spécifiquement à l'original. L'ensemble de la ligne provient des mêmes personnes qui travaillent l'original. L'ensemble de la ligne est mis en bleu.</p> <p>Comme l'enjeu précédent, l'accès au territoire est travaillé par le GNC, le MFFP et le groupe de travail conjoint. Toutefois, le troisième moyen n'a pas été formulé par ce groupe, mais il est toutefois appuyé, car les Cris également, souhaitent maintenir la qualité de certains accès. Un comité technique régional a été mis en œuvre et un travail est en cours pour réaliser une carte. Un membre propose de réaliser une carte interactive. L'observateur du MFFP souligne que l'on connaît bien les chemins prioritaires à maintenir. Le problème concerne le financement. Les membres confirment le libellé de l'enjeu et des trois besoins.</p> <p>Le libellé « Harmonisation des différents usages » est une suggestion. Le besoin : « Diffuser le calendrier des opérations au moins 15 jours à l'avance, via la table de GIRT » ne provient pas d'un délégué de la table de GIRT. Il est reformulé conformément à ce qui a été convenu au début de ce point.</p> <p>L'animateur demande si des choses devraient être ajoutées au tableau, qui ont pu lui échapper. Une déléguée demande comment on s'assure de faire un suivi du besoin relatif à la diffusion du calendrier des opérations. Il est proposé de prévoir une procédure en ce sens. Entre autres, il est suggéré de mettre les calendriers sur le site FTP de la table. La déléguée précise l'action : « Les utilisateurs doivent demander le calendrier s'ils souhaitent le recevoir ». Étant dans les modifications de l'action, un membre suggère de retirer le « 15 jours à l'avance ». Les discussions se poursuivent sur le volet très opérationnel et finalement, tous conviennent de ce qui suit : « Les utilisateurs doivent demander aux BGA d'être</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>ajoutés à la liste de diffusion ». Les BGA ne sont plus tenus de transmettre le calendrier au courriel des tables de GIRT. L'action est en continu. Les délégués n'ont plus rien à ajouter.</p> <p>L'animateur termine la mise à jour des tableaux des enjeux et mentionne qu'il le transmettra aux membres présents pour validation. Le tableau sera rapporté à la prochaine rencontre pour adoption.</p>	
8. Règles de fonctionnement		
a. Heure et déroulement des rencontres	<p>L'animateur aborde l'heure des rencontres et valide l'heure initialement prévue, soit 10 h. L'animateur mentionne que les conditions actuelles peuvent restreindre la participation de certains membres, dont les bénévoles, alors qu'il faut prévoir une journée complète pour une rencontre dont la durée doit équivaloir à une demi-journée. Un délégué évoque le fonctionnement de l'ARBJ comme exemple, mentionnant que l'heure des rencontres varie en fonction des saisons et des conditions routières. Une déléguée suggère que les rencontres débutent à 13 h, incluant un dîner à compter de midi pour ceux qui le souhaitent. Cette option semble convenir à l'ensemble des participants.</p> <p>L'animateur étudie avec les membres, la possibilité de tenir les rencontres de Lebel-sur-Quévillon et de Waswanipi au cours de la même journée, de manière à faciliter la logistique pour les participants qui ont un siège à chacune des deux tables. Une autre solution serait de tenir des rencontres regroupées. Une telle rencontre a été tenue en mars 2017 et les représentants des Cris ont demandé de revenir à des rencontres individuelles pour différentes raisons. Des délégués expriment néanmoins leur intérêt à siéger à Waswanipi, étant donné qu'ils ont un intérêt pour deux UA de cette table. L'animateur suggère une autre solution. S'inspirant de ce qui est prévu dans le cas des UA qui chevauchent deux régions, il est suggéré qu'un délégué soit désigné sur chacune des deux tables voisines pour aller siéger sur l'autre et d'y faire valoir les intérêts de l'ensemble des délégués de leur table d'origine. Par exemple, le chef de Waswanipi pourrait être délégué à Lebel-sur-Quévillon et le maire de cette ville pourrait être délégué à Waswanipi. En réaction, un délégué mentionne qu'il y a un intérêt pour plusieurs délégués à participer aux deux tables, mais que la logistique pose certaines contraintes. Les discussions reviennent donc sur les aspects relatifs à la logistique, à savoir notamment pourquoi certains délégués ne se déplacent pas. Revient l'idée de tenir des rencontres conjointes en utilisant la visioconférence. L'observateur du GNC craint qu'avec une telle approche, on risque de perdre la participation de certains membres. Les délégués estiment que</p>	<p>Désormais, les rencontres débuteront à 13 h et le dîner sera prévu à compter de 12 h.</p> <p>L'animateur vérifiera l'ouverture de la part des membres de Waswanipi de tenir des rencontres conjointes en utilisant la visioconférence.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	l'option mérite d'être étudiée davantage et de vérifier l'ouverture des membres de Waswanipi.	
b. Inscription de points à l'ordre du jour et demandes des délégués	<p>L'animateur rappelle l'exigence d'obtenir les points à inscrire à l'ordre du jour et les documents dans les dix jours ouvrables à l'avance. Il rappelle également que les documents doivent être traduits. Dans le cas des documents du MFFP, ce dernier s'occupe de traduire ses documents. Une représentante du MFFP mentionne que la traduction peut occasionner certains délais en raison des règles de régie interne en matière de communication et l'obligation de faire approuver les documents par la direction des communications à Québec et il y a parfois une liste d'attente. Les documents francophones sont généralement prêts au moins dans les 10 jours, mais pour les traductions, c'est souvent moins garanti. L'animateur demande s'il est possible d'obtenir un traitement particulier et prioritaire de la part de la direction des communications du MFFP, pour notre région. Un délégué mentionne que nous sommes dans une région particulière, c'est notre réalité et le gouvernement devrait en tenir compte. D'ailleurs, il est prévu dans l'entente sur la gouvernance du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James que les communications soient faites dans les deux langues. Une déléguée demande si ce n'est pas la responsabilité du GREIBJ de traduire les documents. L'animateur mentionne que c'est le cas pour tous les documents soumis aux tables de GIRT y compris ceux provenant des membres de ces tables, sauf pour ce qui concerne les documents du MFFP. Ce ministère doit répondre à certaines règles internes en vertu desquelles l'organisme se charge de traduire les documents qu'il produit.</p> <p>La représentante du MFFP se chargera de vérifier auprès de sa direction des communications, si la région peut bénéficier d'un traitement prioritaire pour ce qui concerne la traduction des documents destinés aux rencontres des tables de GIRT coordonnées par le GREIBJ. Elle reviendra avec une réponse lors de la prochaine rencontre.</p>	Vérifier auprès de la direction des communications du MFFP, si la région peut bénéficier d'un traitement prioritaire pour ce qui concerne la traduction des documents destinés aux rencontres des tables de GIRT coordonnées par le GREIBJ (Christine Morin du MFFP).
9. Composition de la table	<p>M. Stéphan Ouellet quitte la rencontre à 14 h 15</p> <p>L'animateur introduit la composition mise à jour. Il explique comment il a procédé à la mise à jour. Les délégués ont plusieurs modifications à apporter. Un délégué s'interroge sur le siège « Locataire à des fins agricoles » et l'intérêt de la personne qui l'occupe. Il suggère que certains groupes soient remplacés par d'autres, plus pertinents. Des correctifs sont apportés sur le nom de certains organismes et il est mentionné que Tembec n'existe plus. L'animateur prend note de vérifier l'intérêt de certains membres. Une déléguée souhaiterait mobiliser les membres de la table, mais la composition actuelle comporte plusieurs groupes qui n'ont pas</p>	Le coordonnateur vérifiera l'intérêt de certains membres indiqués par les délégués et revisera la composition de la table.

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>nécessairement d'intérêt dans les activités d'aménagement forestier planifiées, notamment les groupes de jeunes, de femmes et les aînés. En contrepartie, on verrait des gens et des organisations qui seraient intéressés, mais qui ne peuvent avoir de siège, compte tenu de la composition actuelle. Un observateur fait remarquer qu'on peut toujours ajouter des groupes. Il y a des groupes obligatoires et d'autres groupes optionnels. Un délégué demande de connaître la liste des groupes obligatoires et des groupes optionnels. On peut ajouter des sièges sans pour autant en enlever d'autres, mais il y a néanmoins des membres qu'on ne verra jamais. Une composition standard des tables a déjà été adoptée par le c.a. du GREIBJ, mais il n'y a pas nécessairement lieu de faire du mur à mur. On s'ajuste aux particularités locales. Pour la table de Lebel-sur-Quévillon, il y a un ménage à faire. L'animateur met en surbrillance les membres que les délégués estiment qu'on devrait vérifier l'intérêt. On distingue les membres à vérifier et ceux à retirer. Les délégués demandent si le coordonnateur peut solliciter de nouveaux participants. Ce dernier explique qu'il ne peut pas solliciter des individus de façon arbitraire et qu'il y a une procédure à respecter lorsque vient le temps de solliciter des représentants pour un siège.</p>	
<p>10. Points d'information et demandes des délégués</p>		
<p>10.1. Demande de fermeture de chemin dans l'UA 87-62</p>	<p>La consultation publique a déjà eu lieu pour ces deux UA. Ce point avait été soumis à l'ordre du jour de la rencontre de novembre, mais comme la rencontre n'a pas eu lieu, le point devait être reporté à cette rencontre. L'observateur du MFFP explique brièvement la procédure prévue et indique sur la carte déposée avec les documents de la 9e rencontre qui a été annulée. La demande provient du maître de trappe et a pour but de couper la connectivité avec une aire de trappe voisine. Un avis public a déjà été diffusé. À cette étape du processus, comme le point a déjà été soumis à la table, cette dernière est plutôt informée. Les membres de la table sont tout de même invités à émettre leurs commentaires à titre d'individus, dans le cadre des consultations publiques. La demande sera déposée au c.a. du GREIBJ, lors de la rencontre de mars. Si la demande obtient un avis favorable à toutes les étapes, la fermeture devrait être effectuée en mai ou en juin.</p>	<p>La table de GIRT n'est pas en mesure de se prononcer sur la demande. Les membres de la table sont invités à soumettre leurs commentaires s'il y a lieu, en tant qu'individus.</p>
<p>10.2. Présentation des PAFI-O 2018-2023 pour les UAF 87-51 et 87-62</p>	<p>L'observateur du MFFP mentionne que les VO élaborés par la table de GIRT doivent se refléter dans les PAFI-O et les tables GIRT sont consultées avant les consultations publiques. Cela permet d'appliquer un premier filtre et d'apporter des correctifs pour des éléments qui auraient pu passer sous le radar. Le PAFI-O devait être soumis à la table de GIRT lors de la</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	rencontre de novembre, mais cette dernière a été annulée. Une rencontre d'information a déjà eu lieu, dans le cadre des consultations publiques. Les membres de la table regardent la carte du PAFI-O et n'ont aucun commentaire à formuler.	
11. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 15 h.	Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyé par M ^{me} Julie Fillion, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
COMEV :	Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle)
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
SÉPAQ :	Société des établissements de plein-air du Québec
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible